

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAE 14 Subvention (400 000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association UNIS CITE (18e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association UNIS CITE et lui propose l'attribution de la subvention correspondant à cet avenant au titre de l'exercice 2018,

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7ème Commission :

DELIBERE

Article 1 : Les termes de l'avenant 2018 à la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'association UNIS CITE sont approuvés. La Maire de Paris est autorisée à signer cet avenant.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 400 000 euros est attribuée à l'association UNIS CITE, 18, boulevard Ney Paris 18ème (n° Simpa : 105941, n° dossier : 2018_02851).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

- pour 376 000 euros au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement ;
- pour 24 000 euros au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO